

## Introduction

Le caractère patriarcal des sociétés africaines affecte les relations entre les sexes. Le quotidien des femmes en Afrique est encore marqué par le poids de la tradition et des préjugés. Les mariages précoces contre la volonté de la femme et la mutilation génitale féminine (MGF) sont encore fréquents dans de nombreux pays africains.

L'inégalité des sexes s'observe dans l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice, au travail et aux postes de prise de décision.

L'accès des femmes au travail dans le secteur formel et encore embryonnaire. Les femmes africaines se dédient principalement à l'agriculture et au commerce informel.

Le Résumé des Clauses Nationales sur l'Application de la Plateforme d'Action de Dakar et du Programme d'Action de Pékin reconnaît les progrès enregistrés, l'augmentation du taux de scolarisation et de l'espérance de vie des femmes, en diminuant le taux de fécondité dans les pays d'Afrique du Nord, ainsi que la diminution de la mortalité maternelle dans un nombre réduit de pays. Ces données indiquent, néanmoins, la persistance des inégalités entre hommes et femmes en Afrique.

On note la persistance des disparités entre femmes et hommes, et on est conscient de l'inégalité de genre, malgré les dispositifs légaux adoptés. De nombreux pays ont adopté des politiques de promotion de l'égalité des sexes. Parmi les actions effectuées, on peut remarquer la création d'organismes qui ont pour mission de promouvoir l'égalité et l'équité de genre.

Il est question de la création de Départements Gouvernementaux qui, sous diverses désignations ont la tutelle des questions en rapport avec la promotion des Droits de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. Le Ministère de la Famille et la Promotion de la Femme en Angola, le Ministère de la Condition Féminine au Mali, le Ministère de la Famille, de l'Enfance et de l'Entreprise au Sénégal, le Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine en Guinée Conacri, le Ministère de la Femme et des Services Communautaires du Malawi.

Quelquefois, au sein du même pays la désignation du Ministère change en fonctions des altérations effectuées dans la structure du gouvernement, mais l'objectif reste toujours le même: la promotion de l'égalité et de l'équité de genre.

Au Cap Vert, l'organisme pour l'égalité est l'Institut pour l'Egalité et l'Equité de Genre déployé par le Gouvernement, et en Guinée Bissau c'est l'Institut de La Femme et de l'Enfance. Dans les Etats d'Afrique Australe (SADC), l'option choisie fut la création de Ministères des Affaires de la Femme et de Genre.

L'approbation des Plans Nationaux pour l'Egalité et l'Equité de Genre et l'élaboration de Stratégies Nationales sont certains des mécanismes adoptés

par les pays africains pour réduire les disparités (confirmées par les indicateurs de genre) entre hommes et femmes et promouvoir l'égalité et l'équité de genre.